



28/03/2012

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 21 mars 2012**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Maurice GARDET ; Valérie MULLER ; Denis MOYNE ; Claudine CHAMBLAY ; Bernard LHERITIER ; Fabienne FALCINELLA ;

Absents excusés : Laurent DIMANCHE ; Isabelle RAVIX.

Secrétaire de séance : Valérie MULLER.

Taux des taxes d'impôts directs 2012 (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de ne pas modifier le taux des taxes d'impôts directs (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti) pour l'année 2012. Pour mémoire les taux des taxes sont les suivants : taxe habitation : 6,10 % ; foncier bâti : 12,55 % ; foncier non bâti : 25,99 %.

Redevance assainissement 2012/2013

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe la redevance d'assainissement au même tarif que 2011/2012 pour la période 2012 / 2013, à 45 € la part fixe et à 1,25 € par m³ d'eau consommé, la part variable.

Les modalités de recouvrement restent identiques à la délibération du 28 février 2005. Pour information la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (en fonction des m³ d'eau consommés) sera facturée en plus pour l'Agence de l'Eau et reversée à cette dernière.

Budgets primitifs 2012

Après délibération, le conseil municipal accepte les propositions de budgets faites par le maire. Ces budgets ayant été élaborés avec les adjoints et le receveur municipal et s'établissent comme suit :

Budget M14 (commune)

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 185 510 €, et pour la section d'investissement à la somme de 370 266 €.

Budget M49 (assainissement)

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 41 119 €, et pour la section d'investissement à la somme de 74 799 €.

Budget lotissement Les Perchées

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 52 000 €, pour la section d'investissement recettes = 14 755 € et dépenses = 12 000 €.

Informations – Questions diverses

Communauté de communes

Le maire présente au conseil le dernier compte rendu du conseil communautaire, et rappelle que ces comptes rendus sont consultables sur le site de la communauté de communes.

Cartoguide du PDIPR : la communauté de communes projette d'éditer un cartoguide pour les sentiers de promenades et randonnées.

Arrêté préfectoral portant règlementation des bruits de voisinage dans le département du Jura
N° 2012 073 0008 du 13 mars 2012

Cet arrêté vient d'être fait par la préfecture. Il est consultable à la mairie.

Traversée d'agglomération : le maire présente un devis de la société ACESTI d'un montant de 7 800 € HT pour une étude concernant la sécurité et la circulation Rue de Franche Comté.

Lotissement Les Perchées : une réunion d'information a été faite avec les riverains de la Rue des Anciens Combattants.

Une première tranche pour les quatre lots longeant la route de Molamboz fera l'objet d'une demande de déclaration préalable.

Stationnement Place Claude Dejoux : il est rappelé qu'aux horaires d'entrée et de sortie des écoles, les places de stationnement doivent être utilisées, du fait de la présence d'un certain nombre d'enfants, et que les bus doivent pouvoir circuler librement. En conséquence, le stationnement en dehors des places de parking doit être systématiquement évité.

Le secrétaire de séance,

V. MULLER

Le Maire,

H. DORBON